



**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU SITE
D'ARJUZANX**

N° 6

Objet : Communication sur les marchés conclus dans le cadre des délégations confiées au Président du Syndicat Mixte

Le 31 janvier 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1^{ère} Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- . M. Paul CARRERE
- . Mme Dominique DEGOS
- . M. Jean-Luc DELPUECH
- . Mme Sylvie PEDUCASSE

Représentant la commune de Morcenx-la-Nouvelle :

- . Mme Isabelle CANTEGREIL
- . Mme Martine COULOUDOU

Avaient donné procuration :

- . M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY à Mme Isabelle CANTEGREIL
- . Mme Christelle GUILHEMSAN à Mme Martine COULOUDOU

Etaient excusés :

- . M. Xavier FORTINON
- . Mme Salima SENSOU

Etaient également présents :

- . Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- . M. Denis RICHARD, Directeur du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels
- . Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'opérations
- . Pour le Conseil départemental :
 - . M. Nicolas BRUNIER, Mme Cécile DUPUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés passés selon une procédure adaptée,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de prendre acte de la communication du Président relative à la décision suivante prise dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :

Avenant n° 3 au marché de fourniture de petits équipements dans le cadre de l'aménagement du restaurant de la maison Catachot sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle, selon les conditions suivantes :

- **Attributaire :** SAS JDC S.A., Parc de Chavailles II – 4 Rue Christian Francieries à BRUGES (33520)
- **Objet de l'avenant :**
 - **Nature des prestations à réaliser :** fourniture et installation d'une caméra de surveillance supplémentaire
- **Sans incidence financière sur le montant du marché**
- Décision du Président du Syndicat Mixte du 21 octobre 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE